

COMPTE RENDU des 2 CAPL du 05/07/2013
Mouvement de mutations du 01/09/2013 « filière Gestion Publique »

*Les élus FO pour ces 2 CAPL :
Sébastien BERTHONNEAU, Frédéric DANO, Sébastien LIEVRE et Séverine DRUARD*

DECLARATION LIMINAIRE :

Monsieur le Président,

Les représentants du personnel FORCE OUVRIERE persistent à vous alerter sur l'état des services et l'exaspération des collègues devant l'absence d'arrivées de cadres B et C en Vendée alors que les départs prévisionnels en retraite sont nombreux pour les mois à venir.

Nous sommes là pour évoquer avec vous le mouvement de mutation des cadres B et C de la filière gestion publique du 01/09/2013. A la lecture de vos documents et notamment celui concernant la situation des effectifs au 01/09/2013, il ressort que notre Département serait en situation de sureffectif de 4 agents (cadres B et C confondus)... Vos équipes dans les services apprécieront cette notion relative de sureffectif alors que tout le monde se plaint justement du contraire...

De plus, il ressort du document que vous nous avez remis à notre demande lors du dernier Comité Technique Local que certains départs en retraite sont déjà connus pour cet hiver et que d'autres suivront sans aucun doute. Alors qu'il n'y a désormais plus qu'un seul mouvement annuel de mutations au 1er septembre, il semble évident que pratiquement aucun remplacement de ces agents B et C ne soient anticipé ou alors si, il faut plutôt y voir votre anticipation concrète du prochain exercice emplois de fin d'année qui viendra supprimer définitivement les emplois de ces collègues partant en retraite. Cette politique incessante de suppression d'emplois nous conduira tous dans le mur Mr Le Président et nous ne pouvons qu'une fois de plus la condamner !

A la lecture des documents transmis, il apparaît d'ores et déjà que ce mouvement ne sera donc pas à la hauteur des espérances des agents. En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1 seul arrivée de cadre C pour un départ... Vous anticipez d'ores et déjà les suppressions d'emplois que vous nous annoncerez en fin d'année !

Comment voulez-vous que les personnels et donc leurs représentants abordent sereinement ces 2 CAP locales ? Quels vont donc être les services ou Trésoreries que vous allez sacrifier cette fois-ci ?

Cette situation est inacceptable et au final, un grand nombre de chaises demeureront définitivement vides dans de nombreux services à l'issue de ces 2 CAP locales !

Comment allez-vous expliquer aux bénéficiaires de la liste d'aptitude que certains puissent rester dans leurs services et d'autres non ? Quelles sont donc les règles que vous appliquez pour justifier tel ou tel choix ? Tous les agents concernés actuellement mais aussi ceux qui le seront les années suivantes méritent plus de considération et plus de transparence concernant vos règles d'affectation.

Vous allez certainement nous répondre que la règle de l'ancienneté est désormais la règle pour les affectations mais reconnaissez que celle-ci entraîne de fait des changements brutaux pour les agents de la filière Gestion Publique qui ont perdu tous leurs repères.

Nous vous rappelons la revendication de notre syndicat FO DGFIP sur le maintien de deux mouvements de mutations annuels qui donnerait plus de possibilité aux agents de muter et nous souhaiterions connaître votre point de vue sur le sujet.

Les conditions de vie au travail ne vont donc pas s'améliorer à la DGFIP de Vendée, bien au contraire, avec tous les dégâts humains que cela peut générer dans certaines situations particulières : arrêt de travail multiples, dépressions, burn-out, etc... Nous nous répétons ces dernières années mais la situation est vraiment préoccupante.

Enfin, pour finir, comme l'an dernier, nous nous permettons de mettre en contradiction les paroles de la Direction Générale qui se dit soucieuse du bien-être de ces agents alors même qu'elle supprime annuellement des centaines d'emplois.

Nous affirmons également ici que notre syndicat FO DGFIP reste attaché à toutes les CAPL locales, notamment celles relatives aux tableaux d'avancement que la Direction Générale vient d'annuler cette année. Pouvez-vous d'ailleurs nous dire si des agents B et C ont été écartés de votre fait de ces listes ?

Mr Le Président, nous siégeons donc dans ces 2 CAP locales, en espérant malgré tout que vous aurez pu contenter un maximum de demandes de mutations internes. Mais nous vous le redisons haut et fort, il est urgent de stopper les suppressions d'emplois et de restituer les emplois manquants pour le bon exercice de nos missions.

Il ressort de ces 2 CAPL les données suivantes :

Le Directeur Mr Cérés, en réponse aux déclarations liminaires, nous confirme que Mr Viault attend les décisions qui découleront de la démarche stratégique pour envisager les futures réorganisations dans le Département mais qu'à ce stade, il lui est impossible de dire quelles seront les déclinaisons locales... Tout devrait donc se décider cet été !!!

Pour les cadres C : 3 cadres C déjà présents dans le Département avaient déposé une demande de mutation interne et 1 cadre C arrivait en réintégration. 2 cadres C ont obtenus des postes qu'ils souhaitaient, soit un taux de satisfaction de 50%. Concernant les 2 autres, ils demandaient des postes non disponibles à ce jour.

Pour les cadres B : 20 cadres B déjà présents dans le Département avaient déposé une demande de mutation interne (dont 5 suite à une promotion par liste d'aptitude) et 2 autres cadres B avaient fait une demande considérée hors délai. Seuls 2 des 5 promus par liste d'aptitude obtiennent un poste demandé et 7 demandes de mutation interne ont pu être satisfaites, soit un taux global de satisfaction de 45%. Concernant les 11 demandes non satisfaites, ceux-ci réclamaient des postes non disponibles ou alors ils ont été primés par des collègues ayant une ancienneté administrative plus favorable.

Comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration liminaire, ce nouveau mode de classement des demandes de mutation selon la règle de l'ancienneté administrative (interclassement des demandes selon l'indice) est un bouleversement pour les agents de la filière gestion publique. Il leur faudra encore des années pour en mesurer concrètement les conséquences, les agents en fin de carrière étant de fait plutôt avantagés par ce système au détriment des plus jeunes... Il y aura donc des heureux et des mécontents ! Certaines résidences administratives (Les Sables d'Olonne notamment) vont donc devenir difficilement accessibles pour de nombreux agents ayant une ancienneté administrative insuffisante.

L'an prochain, avec les règles de gestion unifiées sans distinction de filière, on peut imaginer que ces conséquences seront encore accentuées du fait de la mise en concurrence des agents souhaitant muter, les interclassements se faisant alors au niveau national dès qu'il s'agira de demander un changement de RAN (petit rappel : 6 RAN pour la Vendée, le détail des postes rattachés se trouvant sur ULYSSE 85). Seules les affectations au sein d'une RAN seront alors discutées dans les CAP locales.

LES VOTES DES OS CONCERNANT CE MOUVEMENTS DE MUTATION AU 01/09/2013 : **FO (ABSTENTION) et CGT + SOLIDAIRES (CONTRE)**

Explication de notre vote : même si toutes les demandes n'ont pas été satisfaites, toutes celles qui pouvaient l'être l'ont été (près de 50%). La règle de l'ancienneté administrative a été scrupuleusement respectée...

QUESTIONS DIVERSES :

Nous avons aussi évoqué des **situations particulières que rencontrent certains services**. Le manque de personnel pour diverses raisons (non remplacement immédiat de collègues promus par concours, arrêts de maladie de longue durée, etc...) ne permet plus à ces services de fonctionner normalement et les agents s'inquiètent de la situation. La Direction nous répond être au courant de ces situations et dans la mesure du possible, les équipes de renfort seront prioritairement affectées dans ces services afin de leur apporter le soutien nécessaire.

Nous affirmons pour notre part que la situation des effectifs est tellement tendue dans tous les services du Département que le moindre absentéisme a des conséquences énormes dans l'exercice quotidien de nos missions de service public. Cette situation est depuis trop longtemps inacceptable ! De plus nous ne pouvons que constater qu'aucun des départs en retraite prévus cet hiver n'a été anticipé par l'arrivée de cadres B et C en Vendée. Il nous faudra donc tenir jusqu'au 01/09/2014 pour espérer l'arrivée de collègues...